



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DU ROCHER-PERCÉ  
MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

## AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe, que le Conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons tiendra une séance extraordinaire le **17 décembre 2020 à compter de 19h à la salle communautaire de la Maison LeGrand**, pour l'adoption des prévisions budgétaires 2021 et le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2021-2022-2023. En raison du contexte de la pandémie, ladite séance se tiendra à huis clos.

Qu'immédiatement après cette première séance, une deuxième séance extraordinaire sera tenue pour les avis de motion et dépôts des projets de règlements sur la taxation 2021 et le tarif de compensation pour les services des matières résiduelles 2021. En raison du contexte de la pandémie, ladite séance se tiendra à huis clos.

Les citoyens sont invités à transmettre leurs questions à [dg@munpdg.ca](mailto:dg@munpdg.ca) ou [maire@munpdg.ca](mailto:maire@munpdg.ca) ou par la poste au 494, route 132 Port-Daniel GOC 2N0 et ce, avant mercredi, le 16 décembre. Les réponses seront données lors des séances. Lors des dites séances, les délibérations et la période de questions porteront exclusivement sur les sujets précités.

Prendre note que les enregistrements audio des séances seront disponibles sur le site web de la municipalité dans les jours qui suivent.

Donné à Port-Daniel-Gascons, ce 8<sup>ième</sup> jour de décembre 2020

  
Mélissa Castilloux Allain,

Secrétaire-trésorière adjointe

---

### CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussignée Mélissa Castilloux Allain, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus conformément à la Loi, le 8 décembre 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 8<sup>ième</sup> jour de décembre 2020.

  
Mélissa Castilloux Allain,

Secrétaire-trésorière adjointe